

## CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE DE BORNÉ-NAU

---

Le moment du repas doit être

- **Un moment pour se nourrir**
- **Un moment pour se détendre**
- **Un moment de convivialité**

Chaque utilisateur du Restaurant scolaire de Borné-Nau s'engage à respecter ces règles de vie.

### L'Élève

- respecte le personnel accompagnant
- est coresponsable du climat paisible et chaleureux du Restaurant scolaire
- respecte ses camarades
- respecte les règles du Restaurant scolaire
- participe aux tâches ménagères qui lui sont demandées
- s'annonce à son arrivée
- est tenu de nettoyer sa place lors de son départ, d'enlever les détritus tombés au sol, de jeter tous les déchets. Le dernier élève de sa table est responsable de son état.
- est sous la responsabilité du personnel du Restaurant scolaire à l'intérieur des locaux

### Les Parents

- transmettent toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité au Restaurant scolaire
- sont conscients que la vie en collectivité s'appuie sur des règles qui peuvent différer de celles établies en famille et y adhèrent
- donnent toujours au personnel du Restaurant scolaire un moyen de les contacter en cas d'urgence

### Le personnel du Restaurant scolaire

- respecte l'élève et sa famille et ne porte pas de jugement
- met tout en œuvre pour instaurer un climat chaleureux et paisible
- est disponible pour l'élève et favorise le dialogue lors des temps d'accueil
- a un devoir de confidentialité et ne diffuse aucune information à l'extérieur du cadre professionnel (sauf cas prévus par la loi)
- porte un regard bienveillant sur les élèves
- est très attentif au respect des horaires et est responsable du départ de l'enfant pour l'école
- est habilité à prendre des mesures pour faire respecter la discipline.

Les dommages causés volontairement ou accidentellement par l'enfant aux propriétés du Restaurant scolaire seront facturés au parent.

Toute information ou remarque concernant le Restaurant scolaire doit parvenir à [parascolairesecondaire@fadege.ch](mailto:parascolairesecondaire@fadege.ch).

Ce document fait partie intégrante du règlement et du contrat d'accueil de l'élève au Restaurant scolaire